

L'ABEILLE D'ÉTAMPES

PRIX DES INSERTIONS. Annonces... 20 c. la ligne. Réclames... 30 c. —

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

PRIX de L'ABONNEMENT Un an... 12 fr. Six mois... 7 fr. 2 fr. en sus, par la poste. Un numéro du journal... 30 c.

DE L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

Étampes. — Imprimerie de AUG. ALLIEN.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1874, dans l'un des journaux suivants: Pour l'arrondissement de Versailles, dans la Gazette de Seine-et-Oise, le Journal de Seine-et-Oise, le Libéral de Seine-et-Oise, l'Union libérale et démocratique de Seine-et-Oise; — pour celui de Corbeil, dans

BUREAUX DU JOURNAL, RUE DU PONT-QUESNEAUX, 3, Chez AUGUSTE ALLIEN, imprimeur.

le journal l'Abécille de Corbeil; — pour celui d'Étampes, dans le journal l'Abécille d'Étampes; — pour celui de Mantes, dans le Journal judiciaire de Mantes; — pour celui de Pontoise, dans l'Echo Pontoisien; — pour celui de Rambouillet, dans l'Annonciateur de Rambouillet.

Heures du Chemin de fer. — Service d'Été à partir du 4 Mai 1874.

Table with multiple columns for stations (Orléans, Tours, Angerville, Mantes, Étampes, etc.) and departure/arrival times for various train services.

Train n° 403. Départ d'Étampes pour Orléans: 5 h. 17 m., matin. | Monnaerville, 6 h. | Angerville, 6 h. 19. | Tours, 7 h. 4. | Orléans, arrivée, 8 h. 35 m., matin.

ÉTAMPES.

Caisse d'épargne.

Les recettes de la Caisse d'épargne centrale se sont élevées dimanche dernier, à la somme de 2,756 fr., versés par 16 déposants dont 1 nouveau.

Il a été remboursé 620 fr. 99 c.

Les recettes de la succursale de Milly ont été de 2,780 fr., versés par 15 déposants.

Il a été remboursé 1,080 fr.

Les recettes de la succursale de Méréville ont été de 450 fr., versés par 3 déposants dont 1 nouveau.

Il a été remboursé 1,023 fr. 20 c.

Les recettes de la succursale de La Ferté-Alais ont été de 1,870 fr., versés par 13 déposants dont 3 nouveaux.

Il a été remboursé 1,456 fr.

Les recettes de la succursale d'Angerville ont été de 235 fr., versés par 5 déposants.

Il a été remboursé 419 fr. 90 c.

La Fanfare et l'Orphéon d'Étampes ont donné, jeudi dernier, leur soirée musicale offerte aux Membres honoraires des deux Sociétés. La salle était comble et l'exécution a été parfaite.

Fête de la Rosière.

C'est une bonne fortune pour un journal de n'avoir qu'à enregistrer un succès lorsqu'il est consacré par le public: c'est le rôle qui incombe aujourd'hui à l'Abécille, et elle en est particulièrement heureuse.

La fête de dimanche dernier, a biffé d'un trait le vieil adage « menteur comme un programme, » car celui qui naguères tapissait les murs de la ville, — et que l'Abécille reproduisait samedi dernier, — a été très-punctuellement exécuté dans ses moindres détails, — ajoutons que c'est avec une satisfaction chaudement manifestée, que la foule immense qui n'avait cessé tout le jour de prendre part à la fête, a vu, vers 10 heures du soir, le squelette de la vieille Tour qui domine la cité, — s'illuminer spontanément des couleurs les plus vives et les plus brillantes, au milieu des éclats de bombes détonantes et de fusées lumineuses.

L'effet produit par ce spectacle « anonyme, » a été immense comme les bravos qu'il a provoqués.

Qu'il nous soit permis d'exprimer un regret: c'est que les faibles ressources mises à la disposition des commissaires-organisateurs de la fête, ne leur aient pas permis de pouvoir inscrire en lettres de feu, sur les parois de la Tour:

« Revanche du 18 mai 1873! »

Dès 11 heures et demie, Mlle VIGNERON (Marie-Angélique), Félicie, à l'unanimité, du Conseil municipal, que M. Decolange, substituant M. le Maire, était allé chercher en voiture, à son domicile, recevait dans les salons de l'Hôtel-de-Ville, en présence du Conseil et de tous les invités, un magnifique bouquet blanc, offert par notre Société d'Horticulture, ainsi que les félicitations des assistants. — Le digne magistrat municipal qui s'était constitué le chevalier d'honneur de Mlle Vignerou, lui adressait avant le départ pour l'église, un discours tout paternel, que nous voudrions pouvoir reproduire, afin d'encourager au bien les jeunes personnes qui voudraient suivre le droit chemin parcouru par la Rosière du 20 septembre 1874.

A midi, le cortège entrait dans l'église Saint-Basile, plusieurs fois trop petite pour contenir la foule qui désirait y trouver place.

Pendant la messe, l'Orphéon et la Fanfare ont chanté et exécuté plusieurs morceaux.

Lors de la bénédiction de la couronne, M. de Saint-Quentin, sous-préfet, offrait la main à M<sup>me</sup> la vicomtesse de Viart, dame couronnante, et M. Decolange conduisait la Rosière au pied de l'autel, où le couronnement a eu lieu.

La cérémonie religieuse terminée, le cortège entier, auquel s'ajoutait incessamment de nombreux curieux, qu'une hâte de pompiers contenait avec peine, reconduisait jusqu'à sa demeure l'élu des représentants de la ville d'Étampes.

Les jeux publics établis sur le Jeu de paume, commencés dès 2 heures, se sont prolongés jusqu'à 5, — heure à laquelle un gros nuage noir s'est avisé de fondre sur les habits poudreux des spectateurs. Ce malencontreux nuage, qui eut pour effet de rembrunir tant de visages, glissa rapidement, — le ciel reprit sa limpidité, et à huit heures, la place Geoffroy-Saint-Hilaire, décorée avec beaucoup de goût, éclairée « splendidement, » comme au programme, — réunissait une foule calme et élégante, pour entendre le concert donné par nos deux Sociétés musicales, auxquelles des applaudissements ont été justement accordés.

C'est alors que les torches Ruggieri s'allumèrent comme par enchantement et que commença la belle promenade nocturne autour de la ville, qu'accompagnait plusieurs milliers de personnes, marquant le pas sur le rythme de la belle Retraite de Crimée, œuvre sympathique et durable du compositeur Magnier.

Dans la rue Saint-Antoine, en face l'habitation de la Rosière, nos musiciens ont gracieusement ralenti la marche, en signe de déférence; cette pensée toute de convenance fut saisie au vol par la foule, qui s'empressa de saluer et d'acclamer l'honnête fille qui, le matin, avait reçu la récompense due à sa vertu et à sa piété filiale.

La retraite aux flambeaux se termina sur la place de l'Embarcadere: Dès l'arrivée des exécutants et au moment où les tambours battaient la retraite dite « de pied ferme, » plusieurs coups de canon, tirés de la partie inférieure de la tour de Guinette, annonçaient au public que la vieille prison de Brunehaut et d'Agnès de Méraie allait clore une fête déjà si complète et dont on conservera longtemps le souvenir.

Une promenade à l'Exposition d'Horticulture d'Étampes.

La Société d'Horticulture de notre arrondissement faisait, dimanche dernier, sa sixième exposition.

De l'aveu général de nos concitoyens, nous n'avions pas encore vu, chez nous, une exposition aussi bien réussie; aussi, le cadre primitivement adopté a-t-il dû être agrandi. Légumes, fleurs, fruits, arbres, se pressaient, et, ehose d'autant plus digne de remarque qu'elle est rare, c'est que les organisateurs ont eu à lutter avec les maraichers qui voulaient agrandir l'espace qui leur était accordée, et ce au détriment de leurs voisins, qui, eux aussi, se portaient partie plaignante pour défaut d'espace. Les groupes légumiers et fruitiers, c'est-à-dire ce qui représente les parties vraiment utiles, étaient grandement représentés.

Visions donc notre exposition en curieux. A l'entrée certaines personnes se demandaient ce que faisaient là ces grandes plantes sarmenteuses, le houblon; M. Mathiot a voulu prouver à nos maraichers que cette plante industrielle pouvait être cultivée dans notre sol; pour ce lot, comme pour tous ceux qui vont suivre, de plus grands détails seront consignés dans le rapport fait à la Société, et qui sera inséré dans son Bulletin. Nous nous contenterons d'une des citations:

A droite, M. Pinson expose des conifères variés et plantes à feuilles persistantes.

Puis un joli lot d'arbres fruitiers à M. Frélin, pépi-

niériste à Arpajon, qui a également l'abies-pinsapo et le thuya aurea qui décorent l'entrée, ainsi que les deux lots de conifères et d'arbres à feuilles persistantes qui occupent le fond de la salle. Cet exposant, il faut le noter, a eu la mauvaise chance d'être placé dans un endroit trop restreint, et ses arbres, entassés les uns sur les autres, ne laissent pas voir tous leurs mérites.

M. Dugué, pépiniériste à Dourdan, a en également un petit lot de poiriers; instructif pour l'acheteur: les fruits étiquetés étaient au pied de chaque arbre.

En entrant dans la salle, l'étalage de bouquets nombrés et variés de M. Bonnemain, ainsi qu'un magnifique dessus de table, séduisit les visiteurs. Cet exposant a de plus des zinnias coupés, des pommes de terre provenant d'un de ses semis, ainsi que du cerfeuil bulbeux dont il fait une grande culture, et surtout un petit lot de haricots en pied, avec leur produit en vert, en écaillant et en sec. Eh bien, ces haricots qui ont été moins favorisés des curieux que les bouquets, ont cependant un grand intérêt. M. Bonnemain, sans en être l'obtenteur, l'a cependant sauvé de l'oubli en le propagant et faisant connaître son mérite qui est d'être de douze jours plus hâtif que le haricot flageolet; essayez et essayez-le comparativement.

Les visiteurs stationnaient volontiers devant l'écrin de M. Mézard, de Rueil; le type de ses dahlias était parfait.

Un homme soigneux, minutieux même, M. Régnier, jardinier chez M. Gresland Constantin, à Étampes, expose un joli massif de plantes de serre variées: gloxinias, achimènes, etc., plantes très-déliées; puis des zinnias et pétunias, dans la culture desquelles il a acquis une certaine habileté; puis un lot de fruits variés qui, sans être très-nombreux, ne contenait que des fruits d'élite. L'ensemble des lots exposés reflète la tenue de la propriété qu'il entretient, et que l'on peut citer comme modèle.

MM. Baudet Eugène et Rué Charles, ces deux rivaux de nos expositions, s'étaient surpassés. Il y a eu lutte et égal succès dans l'ensemble de leur culture maraichère; le dernier remplissait également un autre concours de potirons dans lequel son lot tenait la première place.

M. Chommette, jardinier chez M. le baron de Limnander, à Moignanville, a son lot de légumes à côté des deux précédents, et ne leur cède en rien; ce n'est pas deux médailles d'or, mais trois qu'il eût fallu accorder à la culture maraichère, et les ressources de la Société étant limitées, il a fallu établir la différence que M. Chommette était jardinier bourgeois. Ce même exposant avait également un beau lot de poires, un massif de géraniums et de très-jolies reines-marguerites.

Citons encore dans la culture maraichère M. Lainé pour les potirons et salades, M. Baudet Victor pour les choux, M. Boudard pour les choux et potirons, et M. Pinguet pour ses potirons. Ce dernier joint à la culture maraichère celle des pépinières qu'il fait sur une échelle aussi grande; il a montré de beaux scions d'arbres fruitiers, puis des arbres formés portant leurs fruits.

M. Pérou, jardinier chez M. Varin, à Baulne, près La Ferté, avait un petit lot de begonia très-variés, et parmi eux un certain nombre de begonia bulbeux à fleurs, genre d'introduction récente; puis un pied de cissus discolor, plante grimpante bien dirigée.

M. Samson, le doyen de nos horticulteurs, a bien rempli sa place; il suffit d'énumérer ses différents concours: melons, raisins variés, fruits variés, une corbeille de géranium zonales, des reines-Marguerites, des roses coupées, géraniums de semis, une corbeille de géraniums panachés, puis une série de bouquets variés.

M. Mélay, jardinier chez M. le comte de Saint-Périer, à Morigny, a prouvé son bon vouloir en nous apportant quelques petits lots de légumes, du beau raisin, un lot

de reines-Marguerites, et un bouquet que j'ai particulièrement remarqué, différant sensiblement des bouquets montés.

M. Laurent, jardinier chez M. Collas, à Morsang, a contribué à embellir notre Exposition en y apportant une belle collection de caladiums variés; un lot de géraniums de bonne culture, plantes bien ramifiées, très-chargées en fleurs, puis une caisse de dahlias coupés.

Il faut encore citer parmi les exposants en fruits M. Blanchard, jardinier chez lady Tufton, à Brunehaut, qui a obtenu la plus haute récompense, puis M. Vigneau, horticulteur à Montmorency, qui avait avec cela une collection de 100 variétés de pommes de terre; M. Coulon, pépiniériste à Pussay, M. Billard, et, parmi les amateurs, MM. Bunel, Silvestre et Du Jardin. Il est bon de noter M. Creuzy, instituteur à Boissy-le-Sec, qui fait de grands efforts pour apprendre et pouvoir enseigner ensuite.

Chaque petit lot ayant son importance, il faut signaler les truffes d'Étampes, de M. Poupier, et les fraises de M. Houry; les énormes grappes de raisin de M. Dupré, de Maisse.

L'industrie horticole est représentée par M. Buisson, à Bouray, qui expose trois râteaux articulés pour les allées des parcs; M. Grivolat, de Paris, qui a deux méridiens. Comme enseignement horticole, on a pu remarquer les tableaux de M. Deyrolle.

Après avoir passé en revue toutes les richesses de notre Exposition, il n'est pas hors de propos de parler engrais; M. Dudoüy, un des agronomes les plus distingués, a exposé quelques plantes, oseille, pommes de terre, etc., venues dans du sable et fumé d'engrais chimique.

Dans une conférence faite récemment à la Société d'Horticulture, M. Dudoüy expliquait que, lorsqu'on voudra se donner la peine d'étudier ce que chaque plante enlève d'engrais au sol, les cultivateurs maraichers pourront obtenir une récolte de plus. Ce travail peut leur être rendu facile par l'étude du tableau synoptique que cet agronome avait exposé, et dont il a gracieusement fait abandon à la Société.

LISTE DES RÉCOMPENSES.

Le jury se composait de MM.:

- APPAY, secrétaire de la Société d'Horticulture d'Eure-et-Loir;
DUBARLE, jardinier, professeur de la Société d'Horticulture de Senlis (Oise);
GOMOT, jardinier, membre de la Société d'Horticulture de Corbeil (Seine-et-Oise);
HEMERAY-FRIZON, pépiniériste, membre de la Société d'Horticulture d'Orléans (Loiret);
LATZIER, président du comité de culture maraichère à la Société centrale de France;
VARANGOT, horticulteur, membre de la Société d'Horticulture de Melun et Fontainebleau;
VAUDRON, jardinier, membre de la Société d'Horticulture de Saint-Germain-en-Laye.

Suivaient le jury à titre d'invités, MM.:

- BARRAL, directeur du Journal d'Agriculture;
CAUBERT, président du Comité de culture maraichère au Comice agricole de Baulne, en 1874;
DUDOÛY, agronome;

Les Dames patronesses ont bien voulu porter leur jugement sur un objet qui est de leur compétence: les bouquets.

Médailles d'or.

MM. Ex æquo: BAUDET Eugène, maraicher à Étampes, légumes variés; et RUÉ Charles, maraicher à Étampes, légumes variés.

BLANCHARD, jardinier chez lady Taillon; collection de fruits.

Médailles de cerneil.

MM.

CHOMMETTE, jardinier chez M. le baron de Linnander, pour légumes variés, avec mention que son lot ne le cède en rien aux lots maraichers qui ont obtenu la médaille d'or.

VIGNEAU, horticulteur à Montmorency; poires.

LAURENT, jardinier chez M. Collas; caladiums.

RÉGNIER Alex., jardinier chez M. Gresland; plantes de serre variées.

BONNEMAIN, horticulteur à Etampes; bouquets.

Médailles d'argent, 1<sup>re</sup> classe.

MM.

BAUDET Victor, maraicher à Etampes; choux et choux-fleurs.

RUE Charles, d. n.; potirons.

SAMSON, horticulteur à Etampes; fruits.

CHOMMETTE, d. n.; poires.

FRÉLIN, pépiniériste à Arpajon; conifères.

FRÉLIN, d. n.; arbustes à feuilles persistantes.

PINSON, pépiniériste à Etampes; conifères.

FRÉLIN, d. n.; arbres fruitiers.

RÉGNIER Alex., d. n.; fruits.

MATRIOT, brasseur à Etampes; houblon.

LAURENT, d. n.; geraniums.

MEZARD, horticulteur à Rueil; dahlias.

RÉGNIER Alex., d. n.; fleurs coupées.

Médailles d'argent, 2<sup>e</sup> classe.

MM.

VIGNEAU, d. n.; pommes de terre.

BONNEMAIN, d. n.; haricots nouveaux.

CHOMMETTE, d. n.; reines-marguerites.

PINGUENET, pépiniériste à Etampes; artichauts.

HOURY, maraicher à Etampes; fraises.

BOUARD, maraicher à Etampes; potirons.

POUPIER, truffier à Etampes; truffes.

PINGUENET, d. n.; arbres fruitiers.

PINGUENET, d. n.; arbres formés.

BLANCHARD, d. n.; pêches.

COULON, pépiniériste à Pussay; pommes.

BILLARAND, maraicher à Etampes; fruits.

PÉROU, jardinier chez M. Varin; begonia.

SAMSON, d. n.; geraniums.

SAMSON, d. n.; roses coupées.

RÉGNIER, d. n.; achimenes et gloxinias.

DEYROLLES, naturaliste, rue de la Monnaie, 23, à Paris; tableaux d'enseignement.

Médailles de bronze.

MM.

BOUARD, d. n.; choux.

LAINÉ, maraicher à Etampes; salades variées.

LAINÉ, d. n.; potirons.

SAMSON, d. n.; melons.

BONNEMAIN, d. n.; cerfeuil bulbeux.

SAMSON, d. n.; raisins.

COULON, d. n.; poires.

BENEL, amateur à Etampes; poires.

VIGNEAU, d. n.; pommes.

DUGUE, pépiniériste à Dourdan; arbres fruitiers.

CHOMMETTE, d. n.; geraniums.

LAURENT, d. n.; dahlias coupés.

COULON, d. n.; roses coupées.

PÉROU, d. n.; plante isolée.

BLANCHARD, d. n.; plante isolée.

MÉTAY, jardinier chez M. le comte de Saint-Périer; reines-marguerites.

SAMSON, d. n.; bouquets.

SAMSON, d. n.; geraniums panachés.

GRIVOLAT, horloger, rue de la Chapelle, 9, Paris; deux méridiens.

Mentions honorables.

MM.

CREUZY, instituteur à Boissy-le-Sec; pommes de terre.

MÉTAY, d. n.; salades.

BLANCHARD, d. n.; salades.

BAUDET Victor, d. n.; salades.

PINGUENET, d. n.; potirons.

RÉGNIER, d. n.; melons.

PÉROU, d. n.; pastèques, à cause de leur bonne conservation.

VIGNEAU, d. n.; fraises.

SILVESTE, à Chamarande; fraises.

VIGNEAU, d. n.; pommes de terre d'espèces nouvelles.

BONNEMAIN, d. n.; id. id.

MÉTAY, d. n.; cardons à épines.

HOURY, d. n.; haricots.

BAUDET Gustave, maraicher, gourde-massue.

MÉTAY, d. n.; raisins.

DUPRE, amateur à Maisse; raisins.

SILVESTE, d. n.; poires.

BENEL, d. n.; pommes.

SILVESTE, d. n.; pommes.

PINSON, d. n.; arbustes à feuilles persistantes.

BONNEMAIN, d. n.; zinnias coupés.

MÉTAY, d. n.; bouquet.

SAMSON, d. n.; geraniums de semis.

BUISSON, jardinier à Bouray; un râteau.

\* \* \* La magnifique tente de MM. WILLIS frères, installée dimanche dernier à l'occasion de la fête de la rosière, attire les regards des promeneurs au Champ-de-Poire. Espérons qu'elle sera, comme toujours, visitée par un public d'élite. — Bonne musique, éclairage splendide, n'est-ce pas plus qu'il n'en faut pour séduire la jeunesse dansante d'Etampes, voire de tous ses environs.

#### ADMINISTRATION DES POSTES.

Des examens pour l'admission au surnumérariat des Postes auront lieu le jeudi 15 octobre prochain.

Les jeunes gens qui seraient dans l'intention de prendre part à ces examens devront se présenter sans délai devant le Directeur, Chef du service des Postes du département où ils résident, chargé de leur donner tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

#### Notice sur Etampes

Extrait de l'Almanach historique de Sens pour l'année 1778.

(Suite.)

Nous lisons dans les mélanges d'Histoire naturelle par M. Allouin Dulac, tom. II, page 419, qu'en 1754. « On a trouvé près d'Etampes les ossements d'une Renne, animal particulier à la Laponie et à l'Amérique septentrionale, où il est connu sous le nom d'Orignon. Son cadavre était à mi-côte sous une roche dans un lit de sable gris d'environ trois pieds. Ce lit est recouvert d'un autre de pareille épaisseur, mais de terre rouge surmonté lui-même d'une couche de terre végétale plus épaisse que les deux premières. Toutes ces couches paraissent n'avoir souffert aucun dérangement, mais elles ont conservé très-distinctement dans leur épaisseur la forme, des sillons qu'ont dû leur imprimer les vagues de la mer qui sans doute ont apporté dans cet endroit l'animal du Nord. Les os de cette Renne étaient confondus avec des ossements d'Hippopotame, reconnus tels par MM. de l'Académie Royale des sciences, et trouvés sous la même roche. L'Hippopotame, ou cheval de rivière, est un animal fort commun dans les grandes rivières d'Afrique. Voilà, ajoute l'Auteur, de beaux médaillons du Déluge.

Nous n'entrerons point dans des plus grands détails sur cette Ville, les bornes de cet ouvrage ne nous le permettent pas : ceux qui voudront être instruits plus au long des sièges qu'elle a soutenus, des batailles qui se sont livrées dans ses environs, des différends Princes et Seigneurs qui l'ont possédée, des cérémonies d'éclat, etc., etc., pourront consulter l'Histoire de France et particulièrement le livre intitulé : *les Antiquités de la Ville et Duché d'Etampes par Dom Bazile Fleureau*, Religieux Barnabite, imprimé à Paris en 1683. Ils y trouveront sur tout ce qui concerne la Ville d'Etampes un détail aussi curieux qu'intéressant, nous allons seulement faire mention de quelques hommes célèbres nés de cette Ville dont nous avons connaissance, qui se sont distingués soit par leurs actions, soit par leurs écrits.

Thibaud, Clerc de l'Eglise d'Etampes, et ensuite Professeur dans les écoles de Caen et d'Oxford, fleurissait sur la fin du onzième siècle, et a écrit quelques lettres que le Père d'Achery a donné dans le troisième tome de son *spicilège*. La première est adressée à l'Evêque de Lincoln, touchant quelques personnes qui doutaient de la miséricorde de Dieu : il y fait voir qu'un pêcheur peut en tout temps faire pénitence, et obtenir la rémission de son péché, et que la bonne volonté suffit pour une entière conversion. La II, est adressée à Farice, Abbé d'Abendon : il y prouve que les enfans qui meurent sans Baptême sont damnés. La III, est une lettre de compliment à Marguerite, Reine d'Angleterre. La IV, est une lettre de consolation à un de ses amis, calomnié injustement, et la dernière est une lettre contre Roscelin, Clerc de l'Eglise de Compiègne et hérésiarque, par laquelle il prouve que les fils des Prêtres ne peuvent pas être admis aux Ordres sacrés. *Bibliot. des Aut. Eccl. par Elies du Pin*, in-4<sup>o</sup>, tome IX, page 180.

La ville d'Etampes est la patrie d'un Citoyen très-fameux dans l'Histoire de France, et duquel ont parlé fort au long Pasquier, Loisel, Chopin, Dom Morin en son histoire du Gâtinois. André de la Roque, dans son traité de la Noblesse et plusieurs autres.

Le Roi Philippe I, ayant fait vœu d'aller en Pèlerinage au Saint Sépulchre, Heu, ou Eude le Maire d'Etampes, dit Chalo, ou Chaillon de Saint Mars, ou de Saint Mars, ou de Saint Médard, s'offrit d'y aller pour lui armé de toute pièce. L'offre fut acceptée, et le Roi donna à Chalo un privilège d'exemption de tous péages, tributs et autres droits, pour lui et pour toute sa race de l'un et de l'autre sexe. Eude parut, et laissa sous la protection du Roi, Ansolde son fils et cinq filles qu'il avait. Les lettres patentes données à Etampes sont rapportées par Chopin. Il est aussi parlé de ce privilège dans les registres de la Chambre des Comptes. Il était général pour toutes sortes d'impôts et de péages tant par terre que par eau. Il fut confirmé par le Roi Jean, l'an 1360, et il l'a encore été par d'autres Rois, dont Chopin fait mention. Le fils de Chalo de Saint Mars, et ses cinq filles multiplièrent prodigieusement cette race, les filles qui en descendaient étaient extrêmement recherchées, et même sans dot, parce qu'elles apportaient la Noblesse et le privilège d'exemption pour leurs descendants de l'un et de l'autre sexe. Le nombre s'en étant infiniment multiplié, François premier se vit obligé en 1540, de faire une ordonnance, où il déclara que les descendants de Chalo de Saint Mars, jouiraient de leur franchise à l'égard de tout ce qui se leverait sur leurs fonds, mais qu'ils payeraient tous les péages. En 1583, Henri III, donna encore une nouvelle atteinte à

ce privilège : et en 1604, Henri IV, déclara que tous les descendants de Chalo de Saint Mars, payeraient la taille et tous les autres droits que payaient ses autres sujets.

Guichard (Simon) quinzième général de l'Ordre de Saint François de Paule, vivait dans le seizième siècle, il naquit à Etampes d'une honnête famille, et étant Prêtre, il prit l'habit de Religieux dans le couvent de Niègeon près de Paris, que l'on appelle les Bons-Hommes. Lorsqu'il fut Général des Minimes, il ne voulut jamais souffrir qu'on lui donnât le titre de Révérendissime que l'on donne ordinairement aux Généraux des Ordres : parce que, disait-il, il n'est pas bienséant à ceux qui se nomment les plus petits des hommes, de prendre ces titres magnifiques. Pendant le tems qu'il était Général, il assista au Concile de Trente, où il fit une belle et docte harangue, qui fut admirée de toute l'assemblée. Mais étant sur la fin de son Généralat, il n'y put demeurer jusqu'à la conclusion du Concile et il n'y signa pas avec les autres. Passant à Grenade pendant sa visite, il chanta la messe aux obsèques du bienheureux Jean de Dieu qui fut enterré dans l'Eglise des Minimes de cette ville en 1530. Ce fut à sa considération que le Cardinal de Tournon, Archevêque de Lyon, fonda le couvent des Minimes de Lyon en 1551, et que Guillaume Duprat, Evêque de Clermont, fils du Chancelier Duprat, fonda celui de Beauregard en Auvergne. Guichard excellait dans les langues latine, grecque, hébraïque, chaldaïque et arabesque, et était fort savant dans la controverse. Il mourut en l'an 1574, à Aix en Provence, d'un coup de poignard d'épée que lui donna un Gentilhomme de la maison d'un Evêque auquel il allait faire des remontrances sur le dessein que ce Prélat avait pris de se faire hérétique afin de se marier. *Morery.*

(La suite prochainement.)

#### PHOTOGRAPHIE

AVIS.

MM. J. - C. GÉRARD ET C<sup>ie</sup> de Paris, font savoir que, pendant la durée de la Foire Saint-Michel, leur établissement sera installé près le champ de foire, rue du Faubourg Evezard, n<sup>o</sup> 2. A Paris, rue Saint-Maur, 219.

M<sup>re</sup> LANG, dentiste, prévient ses clients qu'elle est venue se fixer à Etampes, 84, rue Saint-Jacques. Elle se charge comme toujours des soins de la bouche et de la pose des dents. — En cas d'absence, s'adresser chez son gendre, M. FERRE, docteur, 26, boulevard des Italiens. — Madame LANG sera toujours chez elle les jours de *Marché franc*. 4-2

#### MAISON BOUCHÉE FILS

MARCHAND DE BOIS ET DE CHARBONS,

Faubourg Saint-Jacques, n<sup>o</sup> 46,

En face les promenades du Port.

M. BOUCHÉE a l'honneur d'informer le public qu'il vient de faire des approvisionnements de Bois de chauffage et de Charbon de terre. Il est donc, dès aujourd'hui, en mesure de satisfaire à toutes les demandes qui pourraient lui être faites. 9-5

M. GENÉVRIER FILS, quincailler à Etampes, rue Saint-Jacques, demande Un Apprenti.

#### Etat civil de la commune d'Etampes.

##### NAISSANCES.

Du 18 Septembre. — DOUVENOT Rose-Marie, rue de la Boucherie, 22. — 19. GÉRIN Victor-Augustin, rue de la Boucherie, 30. — 21 THOMAS Edouard-Paul, au hameau du Petit-Saint-Mars.

##### PUBLICATIONS DE MARIAGES.

Entre : 1<sup>o</sup> MALAQUIN Narcisse-Etienne, 33 ans, mécanicien, rue Saint-Martin; et D<sup>me</sup> BROUILLET Alphonse, 23 ans, couturière, rue Haute-des-Groisneries. 2<sup>o</sup> HARDOUIN Jules-Alexis, 25 ans, caissier de commerce, à Paris, rue Saint-Benoit, 41; et D<sup>me</sup> DENIZET Marie-Elisa, 21 ans, sans profession, rue Haute-des-Groisneries, 17.

##### DÈCÈS.

Du 19 Septembre. — ROEAULT Gustave-Antoni, 29 ans, berger (Hospice). — 23. BOULLERY Etienne-Alphé, 54 ans, fossoyeur, rue Mauconseil, 4. — LAUNAY Désiré-Antoine, 58 ans, rentier, rue Saint-Martin. — LESAGE Georges-Désiré, 49 mois, rue de la Boucherie, 25.

Pour les articles et faits non signés : AUG. ALLEN.

Les Pastilles digestives aux lactates alcalins de Burin du Buisson, lauréat de l'Académie de Médecine de Paris, sont souveraines contre les digestions laborieuses, le manque d'appétit, le gonflement et la pesanteur de l'estomac, les pituites, les nausées, les migraines, les renvois de gaz, les vomissements après les repas. Elles détruisent la constipation en régularisant les fonctions digestives, préviennent la sécheresse de la bouche et de l'arrière-gorge, dissipent la somnolence et les bâillements après les repas, et préviennent ainsi les maux de tête et les congestions. — Dépôt dans les principales pharmacies.

#### Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT  
MENIER

Exiger le véritable nom

Musée des Familles, 29, rue St-Roch, Paris, et chez tous les libraires. — Paris, 6 fr. par an; départements, 7 fr. 50 (franco).

SOMMAIRE DU MOIS DE SEPTEMBRE 1874 : *Notes de Pêche et de Voyages. Frosch et Péopin*, par H. de la Blanchère (3 grav.). — *Fantaisies scientifiques. Petite Histoire de la Médecine et des Médecins*, par Eugène Muller (2 grav.). — *La Curie romaine. La prise de possession des papes*, par Armand Duharry (1 grav.). — *Les Erreurs historiques. La Bataille de Bovines*, par A. Genevay (1 grav.). — *Variétés. Histoire d'un Bouclier*, par Gustave Chadeuil (1 grav.). — *Chroniques du Moyen-Age. La Fille de l'Imagier*, par Raoul de Navery (1 grav.). — *Les Plaisirs de chaque saison* (1 grav.). — *Mercur de France. Théâtres.*

#### ANNONCES.

##### (1) TRIBUNAL DE COMMERCE D'ETAMPES.

#### Faillite LEROY-GONNET.

VÉRIFICATION ET AFFIRMATION DES CRÉANCES.

Messieurs les créanciers de la faillite du sieur LEROY-GONNET, marchand de vins à La Ferté-Alais, sont convoqués pour le Samedi trois Octobre mil huit cent soixante quatorze, neuf heures du matin, au Palais-de-Justice, à Etampes, à l'effet de faire vérifier et admettre leurs créances, et d'en affirmer la sincérité entre les mains de M. le juge-commissaire.

Cette réunion sera la seule, et ceux des créanciers qui ne se présenteraient pas ne pourront plus faire admettre leurs créances qu'à leurs frais.

Le Greffier en chef du Tribunal,

L. PAILLARD.

##### (2) TRIBUNAL DE COMMERCE D'ETAMPES.

#### Faillite JOUVEAU.

VÉRIFICATION ET AFFIRMATION DES CRÉANCES.

Messieurs les créanciers de la faillite du sieur Alexandre JOUVEAU, épicière et marchand de vins et de rouenneries à Iteville, sont convoqués pour le Lundi cinq Octobre mil huit cent soixante quatorze, neuf heures du matin, au Palais-de-Justice, à Etampes, à l'effet de faire vérifier leurs créances et d'en affirmer la sincérité entre les mains de M. le juge-commissaire.

Cette réunion sera la seule, et ceux des créanciers qui ne se présenteraient pas ne pourront plus faire admettre leurs créances qu'à leurs frais.

Le Greffier en chef du Tribunal,

L. PAILLARD.

#### PURGE LÉGALE.

MAIRIE DE BOIGNEVILLE.

#### PUBLICATION

Prescrite par la loi du 3 mai 1841, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique (article 19).

Le MAIRE de la commune de Boigneville,

Fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, que par contrat administratif passé devant lui, le sept août dernier, enregistré, 4<sup>o</sup> madame Anne-Adélaïde du Monceau, propriétaire, demeurant au château d'Argeville, commune de Boigneville, veuve de M. Anne-François-Frédéric D'Adonville; — 2<sup>o</sup> M. Frédéric-Amédée D'Adonville, propriétaire, et madame Marie-Marthe de la Taille, son épouse, demeurant ensemble au château d'Argeville, commune de Boigneville, ont vendu à la Commune de Boigneville, quinze ares à prendre dans cinquante-deux ares soixante centiares de terre ormaïlle et vigne, formant le numéro 136, de la section D, du cadastre, situés dans les Housches de Touveau, et nécessaires à la rectification du chemin vicinal ordinaire, numéro 4<sup>o</sup>, de Boigneville à Malesherbes;

Que cette vente a été consentie moyennant la somme de quatre cent cinquante francs de prix principal;

Que les anciens propriétaires, outre les vendeurs, étaient :

1<sup>o</sup> M. Anne-François-Frédéric D'Adonville; — 2<sup>o</sup> M. Jean Charles-Isidore Poisson, et dame Marie-Louise Dupré, sa femme; — 3<sup>o</sup> M. Louis Cantien Bordry, et dame Marie-Madeleine-Elisabeth Poisson, sa femme; — 4<sup>o</sup> M. Pierre-Hippolyte Bouchet, et dame Marie-Victoire-Désirée-Aurore Poisson, sa femme; — 5<sup>o</sup> M. Joseph-Eugène Tillet, et dame Marie-Célestine Poisson, sa femme; — 6<sup>o</sup> M. Louis-Etienne Chausson, et dame Marie-Adèle-Joséphine Poisson, sa femme; — 7<sup>o</sup> M. Barnabé Beauvallet, et dame Madeleine Henriette Poisson, sa femme; — 8<sup>o</sup> M. Joseph-Isidore Poisson, et dame Marie-Madeleine Imbault, sa femme; — 9<sup>o</sup> M. Louis-Stanislas-Xavier-Joseph de Maussat, et dame Claude-Louise de Drosse, sa femme; — 10<sup>o</sup> M. Claude-Michel de Drosse;

Le Maire de Boigneville annonce de plus, que le contrat administratif de vente ci-dessus mentionné, sera transcrit au Bureau des hypothèques d'Etampes, le vingt-huit septembre courant, pour que, pendant la quinzaine de cette transcription, les privilèges et hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales, puissent être inscrits, à la diligence de ceux qui y sont intéressés; qu'à défaut d'inscription dans ledit délai, la portion de terrain vendue à la Commune de Boigneville, sera affranchie de tous privilèges et hypothèques, de quelque nature qu'ils soient, sans préjudice des droits des femmes, mineurs et interdits, sur le montant

du prix, tant qu'il n'a pas été payé ou que l'ordre n'a pas été réglé définitivement entre les créanciers, que les créanciers inscrits n'ont dans aucun cas la faculté de surenchérir le prix de la vente, mais qu'ils peuvent exiger que l'indemnité soit fixée conformément au titre IV de la loi du trois mai mil huit cent quarante-un.

Fait à Boigneville, le vingt-trois septembre mil huit cent soixante-quatorze.

Le Maire,  
BOIN.

(4) Etude de M<sup>e</sup> BOUVARD, avoué à Etampes,  
Rue Saint-Jacques, n° 5.

**PURGE LÉGALE.**

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, que :  
Suivant exploit du ministère de Herbelin, huissier à La Ferté-Alais, en date du vingt-cinq septembre mil huit cent soixante-quatorze, enregistré,  
Il a été,

A la requête de M. Georges marquis DE SELVE, chevalier de la Légion d'Honneur, membre du Conseil général de Seine-et-Oise, demeurant en son château de Villiers, commune de Cerny,  
« Agissant en qualité de maire de la commune de Cerny. »

Pour lequel domicile est élu à Etampes, rue Saint-Jacques, numéro 5, en l'étude de M<sup>e</sup> Bouvard, avoué près le Tribunal civil de première instance de ladite ville, y demeurant;

Notifié copie à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, en son parquet au Palais de Justice de ladite ville;

De l'expédition dûment scellée, enregistrée et signée, d'un acte fait au greffe du Tribunal civil de première instance d'Etampes, le vingt quatre septembre présent mois, enregistré, constatant le dépôt fait audit greffe, par M<sup>e</sup> Bouvard, avoué de la commune de Cerny, et ce pour parvenir à la purge des hypothèques légales pouvant grever les immeubles ci-après, des copies collationnées, de lui signées et enregistrées, de trois contrats au minutes de M<sup>e</sup> Milliard, notaire à La Ferté Alais, contenant vente, au profit de la commune de Cerny, autorisée à cet effet suivant arrêté de M. le Préfet de Seine-et-Oise, en date du neuf décembre mil huit cent soixante-treize, savoir :

1<sup>o</sup>. — L'un, en date des seize janvier et dix février mil huit cent soixante-quatorze, par M. Désiré-Honoré Boucher, maréchal-ferrant, et madame Lucie-Henriette David, son épouse, demeurant ensemble à Cerny, canton de La Ferté Alais, d'une portion de cour et l'emplacement d'un petit bâtiment, le tout contenant soixante-un centiares, sis à Cerny, près l'église; tenant d'un bout aux vendeurs et à madame veuve Simonneau, d'autre bout à la rue, d'un côté à madame Simonneau;

Moyennant, outre les charges, quatre cents francs de prix principal;

2<sup>o</sup>. — L'autre, en date des seize janvier et dix février mil huit cent soixante-quatorze, enregistré, par M. Cantien Béranger, charron, demeurant à Cerny, d'une portion de cour et l'emplacement d'un bâtiment, sis à Cerny, près l'église, contenant un are quatre-vingt-quatorze centiares; tenant d'un côté à la rue, d'autre côté au surplus de la propriété, d'un bout à la rue, et d'autre bout madame Simonneau;

Moyennant, outre les charges, deux mille francs de prix principal;

3<sup>o</sup>. — Et le dernier, en date des vingt-six avril, trois et vingt-deux juin mil huit cent soixante-quatorze, enregistré, par : 4<sup>o</sup> madame Adelina Simonneau, épouse assistée et autorisée de M. Eugène-Henri Ruzé, cultivateur, demeurant ensemble à Mérobert; — 2<sup>o</sup> madame Elisa Simonneau, épouse assistée et autorisée de M. Théodore-Gabriel Jullemier, cultivateur, demeurant ensemble à Chalmont, commune de Fleury-en-Bière; — 3<sup>o</sup> madame Catherine Simonneau, épouse assistée et autorisée de M. Honoré-Jean-Baptiste Charpenier, meunier, demeurant ensemble à Dannemois; — 4<sup>o</sup> M. Louis François Simonneau, fermier, demeurant à Cerny; — 5<sup>o</sup> madame Elise-Désirée Simonneau, épicière, demeurant à Fontainebleau, grande rue, numéro 83, veuve de M. Gustave Naissant; — 6<sup>o</sup> madame Rose-Henriette Simonneau, épouse assistée et autorisée de M. Eugène-Joseph Duclair, cultivateur, demeurant ensemble à Etréchy, d'une portion de cour et l'emplacement d'une grange, sis à Cerny, près l'église, d'une contenance de deux ares six centiares; tenant d'un bout à la rue, d'autre bout au surplus de la propriété, d'un côté à la partie acquise de M. Boucher, et d'autre côté à celle achetée de M. Béranger;

Moyennant, outre les charges, cinq cents francs de prix principal;

Sur lesquelles copies collationnées le greffier a dressé un extrait desdits contrats de vente, contenant toutes les énonciations prescrites par l'article 2194 du Code civil, lequel a été immédiatement inséré au tableau à ce destiné, dans l'auditoire du Tribunal, pour y rester exposé le temps voulu par la loi.

Avec déclaration à Monsieur le Procureur de la République que les anciens propriétaires, outre les vendeurs, étaient :

4<sup>o</sup>. — Acquisition Boucher.  
La communauté d'entre Pierre-Honoré Boucher et Marie-Alexandrine Moyer; — Félicité Boucher, épouse de Louis Gonet; — Marie-Catherine-Félicité Simonneau, épouse de Pierre-Honoré Boucher; — Claude-Mathurin-Cyprien Simonneau, et Marie-Anne Tessier.

2<sup>o</sup>. — Acquisition Béranger.  
Cantien-Parfait Damiot; — Marguerite Dubois, veuve de Pierre Parfait Damiot; — Marie-Françoise Dubois; — Jean Dubois et Marguerite Delanoue.

3<sup>o</sup>. — Acquisition Simonneau.  
François Simonneau; — Marie-Catherine Lanre, veuve Louis-François Simonneau; — Marguerite Si-

monneau, femme de Jacques-Henri Camus; — Claude-Mathurin-Cyprien Simonneau et Marie-Anne Tessier.

Avec déclaration, en outre, à M. le Procureur de la République, que cette notification lui était faite pour qu'il eût à prendre dans le délai de deux mois, fixé par la loi, telles inscriptions d'hypothèque légale qu'il jugerait convenable, et que, faute par lui de ce faire dans ledit délai, les immeubles ci-dessus seraient et demeureraient affranchis de toute hypothèque légale.

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèque légale, n'étant pas connus du requérant, il ferait publier ladite notification conformément à la loi.

Pour extrait,  
Signé, **BOUVARD.**

(5) Etude de M<sup>e</sup> CHENU, avoué à Etampes,  
Rue Saint-Jacques, n° 100.

**VENTE**

Par suite de conversion de saisie immobilière, EN LA MAISON D'ÉCOLE DE CERNY.

Et par le ministère de M<sup>e</sup> MILLIARD, notaire à La Ferté-Alais, Commis à cet effet,

**D'UNE MAISON**

AVEC AISANCES ET DÉPENDANCES, Sise à Cerny,

ET DE DIX-SEPT PIÈCES DE TERRE, PRÉ, BOIS ET VIGNE

Sises au terroir de Cerny, EN 18 LOTS.

Le tout appartenant aux époux DAMIOT-CHENAIN, de Cerny.

L'Adjudication aura lieu le **Dimanche 18 Octobre** mil huit cent soixante-quatorze, Heure de midi.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra que :

En exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, le vingt-cinq août mil huit cent soixante-quatorze, enregistré;

Il sera,

Aux requête, poursuites et diligences, de madame Madeleine LOISEAU, veuve en premières nocces de M. Frédéric-Thomas BELLOGROUT, et épouse en secondes nocces de M. Achille Hector GIRARD, cultivateur, demeurant ensemble à Ballancourt, et dudit sieur Girard, comme assistant et autorisant la dame son épouse;

Ayant pour avoué M<sup>e</sup> Louis-Laurent Chenu, demeurant à Etampes, rue Saint-Jacques, numéro 100;

En présence, ou eux dûment appelés, de :

M. François-Noël Damiot, cultivateur, et dame Marie-Henriette Chenain, son épouse, demeurant ensemble à Cerny;

Ayant pour avoué M<sup>e</sup> Michel Amable Bouvard, demeurant à Etampes, rue Saint-Jacques, numéro 5;

Procédé, le **Dimanche dix-huit Octobre** mil huit cent soixante-quatorze, heure de midi, en la maison d'école de Cerny, et par le ministère de M<sup>e</sup> Milliard, notaire à La Ferté Alais, commis à cet effet, à la vente par suite de conversion de saisie immobilière, au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles dont la désignation suit.

**DÉSIGNATION :**

**Premier lot.**

Une MAISON sise à Cerny, lieu dit Cerny, couverte en chaume; tenant d'un long à la rue Communale, d'autre long à un passage commun avec Pailloux et autres, d'un troisième long au jardin, de la contenance de trois ares trente centiares.

Sur la mise à prix de 300 fr.

**Deuxième lot.**

Sept ares quatorze centiares de terre gronette, terroir de Cerny, au bas de la Montagne-d'Orgemont; tenant d'un long madame Nicolas, et d'autre long Louis Lembelle.

Sur la mise à prix de 50 fr.

**Troisième lot.**

Cinq ares soixante-un centiares de sable, même terroir, au-dessus de la Bouliinière-à-Vallée; tenant d'un long madame Nicolas, et de toutes autres parts la veuve Cantien Degommier.

Sur la mise à prix de 400 fr.

**Quatrième lot.**

Cinq ares dix centiares de friche, même terroir, lieu dit les Sureau; tenant d'un long Parfait Damiot, de Boissy, et d'autre bout le chemin de la carrière.

Sur la mise à prix de 25 fr.

**Cinquième lot.**

Un are cinquante-trois centiares de friche, même terroir, au Champ-l'Hermitte; tenant d'un long Alexis Thorin, et des deux bouts le chemin.

Sur la mise à prix de 5 fr.

**Sixième lot.**

Trois ares dix-neuf centiares de bois, même terroir, aux Hautes-Talouines; tenant d'un long Louis Gambrelle, et d'autre long Jean-Magloire Damiot.

Sur la mise à prix de 20 fr.

**Septième lot.**

Trois ares dix-neuf centiares de gronette, même terroir, champier du Petit-Bois; tenant d'un long François Dubois, et d'autre long Philémon Leclerc.

Sur la mise à prix de 40 fr.

**Huitième lot.**

Sept ares quatorze centiares de terre, même terroir, au bas de la Montagne d'Orgemont; tenant d'un long

jevant au chemin d'Orgemont, d'autre long Damiot, d'un bout Legrain, et d'autre bout Martin Rieuil.

Sur la mise à prix de 40 fr.

**Neuvième lot.**

Six ares trente-huit centiares de sable et bois, même terroir, champier du Mont-Saluré; tenant d'un long Louis-François Dubois, et d'autre long Louis Pailloux.

Sur la mise à prix de 80 fr.

**Dixième lot.**

Trois ares quatre-vingt-deux centiares de pré, même terroir, dans la Pente-de-Bray; tenant d'un long à Gambrelle, d'autre long à plusieurs, d'un bout au Vieux-Rû, et d'autre bout à Brochet.

Sur la mise à prix de 50 fr.

**Onzième lot.**

Trois ares six centiares de terre, même terroir, champier de la Roche Fortière; tenant d'un long à Isidore Gambrelle, d'autre long à Honoré Damiot, d'un bout sur les bois, et d'autre bout au chemin de Moque Panier.

Sur la mise à prix de 25 fr.

**Douzième lot.**

Sept ares quatorze centiares de terre friche et bois, même terroir, lieu dit la Carrière-de-Chaudeveau; tenant d'un long à Humbertot, de Boissy-le-Cuté, d'autre long à Magloire Damiot, d'un bout à un sentier, et d'autre bout à plusieurs.

Sur la mise à prix de 40 fr.

**Treizième lot.**

Trois ares dix-neuf centiares de sable, même terroir, au Mont-Saluré; tenant d'un long à Damiot Charles, d'autre long Lemaire Louis, d'un bout à David Charles, et d'autre bout Legrain Pierre.

Sur la mise à prix de 45 fr.

**Quatorzième lot.**

Trois ares six centiares de bois, lieu dit la Terre-Rousse; tenant d'un bout le chemin de Farcheville, d'autre bout le chemin de Farcheville à Arpajon, d'un long à Lemaire, et d'autre long à Aubert Dominique.

Sur la mise à prix de 40 fr.

**Quinzième lot.**

Deux ares vingt-neuf centiares de pré, même terroir, dans les Petits-Jardins; tenant d'un long Flagy Claude, d'autre long à Ramé Thomas, d'un bout à la rivière d'Essonnes, et d'autre bout à plusieurs.

Sur la mise à prix de 5 fr.

**Seizième lot.**

Deux ares quatre centiares de vigne, même terroir, en Aiguillon; tenant d'un long à plusieurs, d'autre long à Cheminot Pierre, d'un bout à Dubois Jean, et d'autre bout à Jeulin Barthélemy.

Sur la mise à prix de 20 fr.

**Dis-septième lot.**

Sept ares cinq centiares de bois, même terroir, lieu dit appelé le Coudray; tenant d'un long à Poirier Pierre, d'autre long héritiers Trouvé, d'un bout le chemin de Farcheville à Arpajon, et d'autre bout à Jean Delamain.

Sur la mise à prix de 40 fr.

**Dis-huitième et dernier lot.**

Six ares trente-huit centiares de vigne, même terroir, en Aiguillon; tenant d'un long Ramé, d'autre long plusieurs, d'un bout Degommier, et d'autre bout Ramé.

Sur la mise à prix de 25 fr.

Fait et rédigé par moi, avoué poursuivant sous-signé.

A Etampes, le vingt quatre septembre mil huit cent soixante quatorze.

Pour original,  
Signé : **CHENU.**

S'adresser, pour les renseignements :  
A Etampes,  
A M<sup>e</sup> CHENU, avoué poursuivant, rue St-Jacques, numéro 100;

A M<sup>e</sup> BOUVARD, avoué collicitant, rue Saint-Jacques, numéro 5;

A La Ferté-Alais,  
A M<sup>e</sup> MILLIARD, notaire, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété;

A M<sup>e</sup> BOUILLOUX-LAFONT, notaire;  
Et sur les lieux.

Ensuite est érit : Enregistré à Etampes, le vingt-six septembre mil huit cent soixante-quatorze, folio 90 recto, case 4. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, double décime compris.

Signé : **DELZANGLES.**

Du testament de Mademoiselle Marguerite-Augustine MASURE, décédée rentière à Etampes, lequel testament, fait en la forme olographe, le vingt-huit novembre mil huit cent quarante-huit, enregistré et déposé pour minute à M<sup>e</sup> Hautefeuille, notaire à Etampes, par ordonnance de M. le Président du Tribunal civil d'Etampes, en date du vingt-trois novembre mil huit cent soixante-huit, a été extrait ce qui suit :

« Je donne et lègue à mes tantes Anne-Marguerite Verdureau, Adélaïde Verdureau et Rosalie Arsène Verdureau, rentières à Artenay, tous les biens meubles et immeubles qui m'appartiendront au jour de mon décès.

« La somme de trois cents francs pour les pauvres de la paroisse Saint-Martin, qui leur sera distribuée par les soins de M. le curé dudit Saint-Martin.

« Plus, trois cents francs pour l'église Saint-Martin, en sus des frais de mon enterrement. »

Les héritiers de mademoiselle Masure sont invités à adresser, dans le délai de vingt-quatre jours, à Monsieur le Préfet, les réclamations qu'ils peuvent avoir à présenter.

**Vente de Fonds de Commerce.**

Aux termes d'un contrat passé devant M<sup>e</sup> Buisson, notaire à Milly, le vingt-trois septembre mil huit cent soixante-quatorze,

M. Baptiste-Alexandre CORDIER, maître d'hôtel, et madame Adrienne-Marie BAUDOIN, son épouse, demeurant à Milly,

Ont vendu à M. Léon GOY, garçon d'hôtel, et à madame Marie-Adèle MORIN, sa femme, demeurant à Milly,

Le Fonds de Commerce de maître-d'hôtel et débitant de boissons exploité à Milly par les vendeurs, Moyennant un prix et sous les conditions déterminées audit contrat.

Les parties ont élu domicile à Milly, en l'étude dudit M<sup>e</sup> Buisson, ou les oppositions seront reçues.

**AVIS D'OPPOSITION.**

Par acte sous seing privé en date du quatorze septembre mil huit cent soixante-quatorze, enregistré à Etampes le dix-neuf du même mois,

M. Jules FOURGEAU, entrepreneur de maçonnerie et marchand de vins à Boissy-le-Sec,  
A vendu à M. FEUILLERET Arthur,

Le Fonds de commerce de Marchand de vins qu'il exploitait audit Boissy le Sec, comprenant l'achalandage, le matériel et les marchandises,  
Moyennant un prix et sous les conditions convenues entre eux.

L'entrée en possession a été fixée au premier octobre mil huit cent soixante quatorze.

FOURGEAU et FEUILLERET.

Etude de M<sup>e</sup> MATHIEU, notaire à Izy (Loiret).

**A VENDRE**

Pour entrer en jouissance de suite, UNE

**USINE**

Vaste et bien disposée Avec TOUTES SES DÉPENDANCES Pour y établir

**MOULIN A FARINE**

ou FILATURE DE LAINE Située à Bierville, Commune de Boissy-la-Rivière, entre Etampes et Saclas (Seine-et-Oise)

Sur la Jaine.

On céderait à prix d'estimation divers Métiers et Machines à filer la laine.

S'adresser : Pour visiter, sur les lieux, à M. JULES DOUTÉ, cultivateur à Bierville;

Et pour traiter, à M<sup>e</sup> MATHIEU, notaire à Izy (Loiret).

Etude de M<sup>e</sup> RENOU, notaire à Châteaudun.

**A LOUER**

Pour le 1<sup>er</sup> Novembre 1876.

**LA FERME DE LA ROUSSELIÈRE**

Sise commune de Saint-Hilaire-sur-Yerre.

Cette FERME, située à 9 kilomètres de Châteaudun, se compose de bâtiments d'habitation et d'exploitation, de 99 hectares 26 ares 03 centiares de terres labourables, et de 3 hectares 25 ares 90 centiares de prés situés sur l'Yerre.

**CLASSEMENT :**

1 <sup>re</sup> Classe.....	9 <sup>h</sup>	22 <sup>a</sup>	25 <sup>c</sup>
2 <sup>e</sup> Classe.....	34	33	78
3 <sup>e</sup> Classe.....	31	78	30
4 <sup>e</sup> Classe.....	9	88	40
5 <sup>e</sup> Classe.....	9	19	00
Sans classement.	4	10	40
Contenance totale.....	402 <sup>h</sup>	54 <sup>a</sup>	93 <sup>c</sup>

Les terres sont très-fertiles en prairies artificielles.

S'adresser à M<sup>e</sup> RENOU, notaire à Châteaudun.

Etude de M<sup>e</sup> DARDANNE, notaire à Etampes.

**A LOUER**

ou A VENDRE

Pour entrer en jouissance de suite, GRANDE ET BELLE MAISON

Sise à Etampes, rue Evcozard, Entièrement remise à neuf.

**DROIT DE CHASSE** Concédé par le propriétaire.

S'adresser à M<sup>e</sup> DARDANNE, notaire à Etampes; Et à M. THIROUIN, à Farcheville.

# MAISON COLLIN

Place Notre-Dame, à Étampes

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS SUR MESURES

GRAND CHOIX DE NOUVEAUTÉS POUR PANTALONS ET JAQUETTES

## Saison d'hiver

OUVERTURE D'UN RAYON DE VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS

Pour Hommes et Jeunes Gens.

**VESTONS** drap ratiné, depuis. . . . . 15 fr.

**PARDESSUS** drap frisé, depuis. . . . . 22 fr.

**PARDESSUS** doublés, satin de Chine. . . . . 28 fr.

**REDINGOTES** drap noir. . . . . 35 fr.

GRAND CHOIX DE PALETOTS ET GILETS DE CHASSE

### AVIS AUX CHASSEURS!

ANCIENNE MAISON HUBLIN, **CARD**, SUCCESSION.  
PARIS — 19, Boulevard Saint Denis  
(en face la Porte Saint-Denis).

**Armes** de 1<sup>re</sup> solidité, cotées au-dessous de tout Paris.  
**Fusils** de chasse système Lefauchaux de 60 à 250 fr.  
**Fusils** à percussion centrale.  
**Grand choix** d'articles de chasse.  
**Carabines** de salon de tous systèmes.  
**Revolvers** 6 coups, acier fondu de 8 fr. 90 à 45 fr.

RÉPARATIONS D'ARMES.

Expédition en province contre remboursement.

Gros. | **Magasin au fond de la cour.** | Détail.  
8-7

### AVIS IMPORTANT.

## EAU DES FÉES

RECOLORATION DES CHEVEUX ET DE LA BARBE

Diplôme de mérite à l'Expos<sup>on</sup> univers<sup>elle</sup>  
de Vienne 1873. 10 années de succès.

M<sup>me</sup> **SARAH FÉLIX** prévient sa nombreuse clientèle que prochainement la couleur bleue de ses flacons : **Eau des Fées**, sera changée en couleur ambrée. — La récompense unique qu'elle a obtenue à Vienne est un puissant argument contre la concurrence, et pour éviter les **CONTREFAÇONS** déloyales et nuisibles, M<sup>me</sup> **Sarah Félix** a eu devoir changer la couleur bleue de ses flacons, et les nouveaux, qui seront de couleur ambrée, porteront sa signature incrustée sur les deux côtés.

POUMADE DES FÉES RECOMMANDÉE

Paris, 43, r. Richer, et Parf<sup>um</sup> de l'univers. 40

### GOUVERNEMENT DU PÉROU

DREYFUS FRÈRES & C<sup>o</sup>  
DE PARIS  
21, BOULEVARD HAUSSMANN.  
Seuls Concessionnaires du

## GUANO DU PÉROU

Loi du 11 Novembre 1869  
DÉPÔSÉ

## GUANO DISSOUS

du PÉROU  
Convention du 15 Avril 1874  
DÉPÔSÉ

DÉPÔTS EN FRANCE  
Bordeaux, chez M. Adolphe BOULAS.  
Brest, chez M. E. VINCENT.  
Cette, chez MM. A.-G. BOYÉ et C<sup>o</sup>.  
Cherbourg, chez M. Eugène LIAM.  
Dunkerque, chez MM. C. BOURDON et C<sup>o</sup>.  
Havre, chez M. E. FICQUEL.  
Landerneau, chez M. E. VINCENT.  
La Rochelle, MM. D'ORBIGNY et FAUSTIN fils.  
Lyon, chez M. Marc GILLIARD.  
Marseille, chez MM. A.-G. BOYÉ et C<sup>o</sup>.  
Melun, chez M. LE BARRE.  
Nantes, chez MM. A. JAMONT et HUARD.  
Paris, chez M. A. MOSEKRON-DUPIN.  
St-Nazaire, chez MM. A. JAMONT et HUARD.

Les Abonnés dont l'abonnement expire ou est expiré, sont priés de le faire renouveler. — Nous les prévenons qu'à défaut d'ordres contraires, afin qu'ils n'éprouvent pas d'interruption dans l'envoi du Journal, nous continuerons de le leur adresser.

### MAISON PÉRICHON

11, Rue Darnatal, 11,

A ÉTAMPES.

On demande de suite **DEUX APPRENTIS.**

### MALADIES DES YEUX

Dr GAURAN  
Clinique.  
rue Saint-Antoine, 143. — Consultations gratuites à une heure; — consultations particulières à quatre heures; rue Blondel, 7. Paris. 30-18

### PLUS DE DENTS GÂTÉES

Par l'emploi du dentifrice  
du Chimiste  
**GOULARD**  
Recommandé par les sommités médicales  
Prix : 3 francs.  
Se trouve chez les principaux Parfumeurs  
et Pharmaciens.

Chez **CANTINIAU**, coiffeur à Étampes, rue Darnatal, 40-17

### L'OPINION NATIONALE

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE  
S'imprimant la nuit

Tra. an, 64 f. — 6 mois, 32 f. — 3 mois, 16 f. — 1 mois, 5 f. 50

COMITÉ DE DIRECTION POLITIQUE :

MM. LEROYER — CH. ROLLAND — RATAU.

DÉPUTÉS SOUSCRIPTIONS, MM.

LEROYER (Rhône). BARTHÉLEMY-ST-HILAIRE.  
C. ROLLAND (Saône-et-Loire). FAYE (Lot-et-Garonne).  
RAMEAU (Seine-et-Oise). LÉON ROBERT (Ariennes).  
JULES GAÉVY (Jura). DE WARBIEU (Algérie).  
E. CHARTON (Tonne). CÉPHISUX (Algérie).  
FOURCAND (Gironde). LUCET (Constantine).  
General BILLOT (Corse). RIGOLDI (Israël).  
BOUCAU (Landes). TASSIN (Loir-et-Cher).  
TURQUET (Aisne). MELINE (Vosges).  
JUZON (Seine-et-Marne). WILSON (Indre-et-Loire).

Ces noms caractérisent assez la politique suivie par l'Opinion nationale, et qui se rapproche trop de la nôtre pour que nous puissions en faire ici l'éloge.  
En ce qui concerne les renseignements relatifs aux intérêts matériels; Cours de la Bourse, Cote des marchandises et des denrées, Chroniques agricoles; l'Opinion nationale est, de beaucoup, le plus complet de tous les journaux parisiens.  
On peut s'abonner par Carte postale, autorisant l'Administrateur, 2, rue Cop-Héron, Paris, à faire traité pour le montant de l'abonnement susénoncé.  
Les timbres-poste sont acceptés en paiement pour les abonnements d'un mois. Op. N. n° 33.

### AVIS AU COMMERCE ET A L'AGRICULTURE

H. et J. **Deconinck**, à Dunkerque et à Arras, ont présentement à vendre 41 variétés de **BLES DE SEMENCE** anglais et français; agents de **Frédéric F. Hallett** (bless généalogiques). Achats faits directement sur les lieux de production. — Même maison : **NITRATE DE SOUDE** (importation directe) et tous autres engrais chimiques sur dosage garanti. 3-2

### COMPAGNIE DES ENGRAIS CONTRÔLÉS

## BERTHIER, SEURETTE & C<sup>ie</sup>

11, Rue Boucry, Paris

PHOSPHATE FOSSILE, SUPERPHOSPHATE, GUANO DU PÉROU

Nitrate de soude, Engrais équilibré et complet pour céréales, etc.

Envoi franco par la poste et sur demande de circulaires contenant les garanties de dosage et tous renseignements. 7-6

## LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE.

ADMINISTRATION : 56, rue Jacob, à Paris, chez **FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS** et C<sup>o</sup>.

### COMPOSITION DES QUATRE ÉDITIONS :

#### PREMIÈRE ÉDITION.

Un numéro paraissant chaque semaine avec gravures sur bois dans le texte.

PRIX : Paris, un an, 12 fr. — Départements, un an, 14 fr.

#### DEUXIÈME ÉDITION.

Un numéro chaque semaine avec gravures sur bois dans le texte, plus une gravure coloriée à l'aquarelle par mois.

PRIX : Paris, un an, 15 fr. — Départements, un an, 17 fr.

#### TROISIÈME ÉDITION.

Un numéro chaque semaine avec gravures sur bois dans le texte, plus deux gravures coloriées à l'aquarelle par mois.

PRIX : Paris, un an, 18 fr. — Départements, un an, 20 fr.

#### QUATRIÈME ÉDITION.

Un numéro avec gravures sur bois dans le texte et une gravure coloriée à l'aquarelle chaque semaine.

PRIX : Paris, un an, 24 fr. — Départements, un an, 25 fr.

**LES PATRONS ILLUSTRÉS**, autre publication complémentaire, dont le prix est de 4 fr. pour l'année, soit 4 fr. pour trois mois, peuvent être joints à l'abonnement de la **MODE ILLUSTRÉE**, mais il faut toujours que les deux abonnements soient demandés *simultanément* et pour le même laps de temps, de manière à commencer et à finir à la même époque.

Les abonnements à la **MODE ILLUSTRÉE** peuvent se faire aussi pour *trois mois*, seulement à dater du 1<sup>er</sup> de chaque mois, au bureau de l'Administration, *rue Jacob, 56, à Paris*, et chez les libraires de France et de l'étranger.

L'Administration de la **MODE ILLUSTRÉE**, *rue Jacob, 56, à Paris*, désirant soumettre son journal à l'examen du public, envoie un *numéro gratis et franco* à quiconque en fait la demande par *lettre affranchie*.

Certifié conforme aux exemplaires distribués aux abonnés par l'imprimeur soussigné.

Étampes, le 26 Septembre 1874.

Vu pour la légalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN,

apposée ci-contre, par nous Maire de la ville d'Étampes.

Étampes, le 26 Septembre 1874.

Enregistré pour l'annonce n° Folio

Reçu franc et centimes, décimes compris.

A Étampes, le 1874.

### Bulletin commercial.

MARCHÉ d'Étampes.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ d'Angerville.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ de Chartres.	PRIX de l'hectol.
19 Septembre 1874.	fr. c.	25 Septembre 1874.	fr. c.	19 Septembre 1874.	fr. c.
Froment, 1 <sup>re</sup> q. ....	20 68	Blé-froment .....	20 67	Blé élite .....	20 50
Froment, 2 <sup>e</sup> q. ....	19 46	Blé-boulangier .....	18 00	Blé marchand .....	19 25
Méteil, 1 <sup>re</sup> q. ....	16 61	Méteil .....	16 67	Blé champart .....	18 50
Méteil, 2 <sup>e</sup> q. ....	15 28	Seigle nouv. ....	13 34	Méteil moyen .....	17 25
Seigle .....	13 83	Orge .....	13 34	Méteil .....	16 00
Escourgeon .....	14 84	Escourgeon .....	12 00	Seigle .....	14 25
Orge .....	13 57	Avoine .....	14 50	Orge .....	13 50
Avoine .....	14 43			Avoine .....	11 20

### Cours des fonds publics. — BOURSE DE PARIS du 19 au 25 Septembre 1874.

DÉNOMINATION.	Samedi 19	Lundi 21	Mardi 22	Mercredi 23	Jeudi 24	Vendredi 25
Rente 5 0/0 .....	99 92	99 80	99 75	99 70	99 73	99 70
— 4 1/2 0/0 .....	90 85	91 00	90 60	90 25	90 50	90 25
— 3 0/0 .....	63 40	63 27	63 15	63 05	63 15	63 05